

LE TRIOLET

95 Logements Collectifs
16 Rue Elsa Triolet - 80000 AMIENS

Plan de Commercialisation

Maître d'ouvrage



Bouygues Immobilier
28 Boulevard Ferdinand de Lesseps
76000 ROUEN
Tél.: 02 35 98 51 04

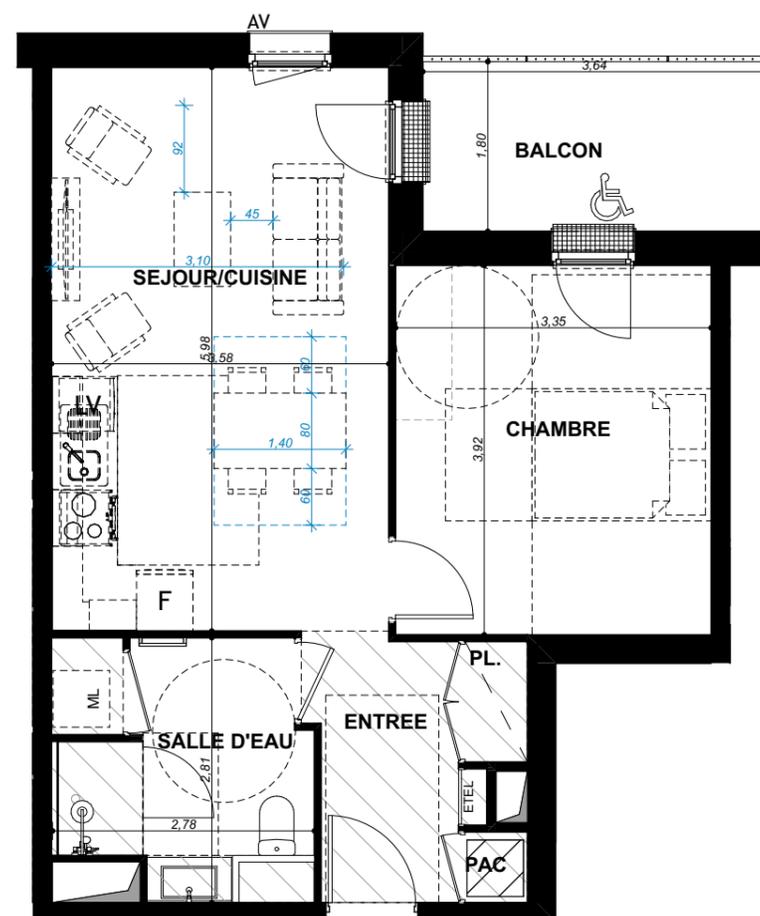
Situation dans la résidence



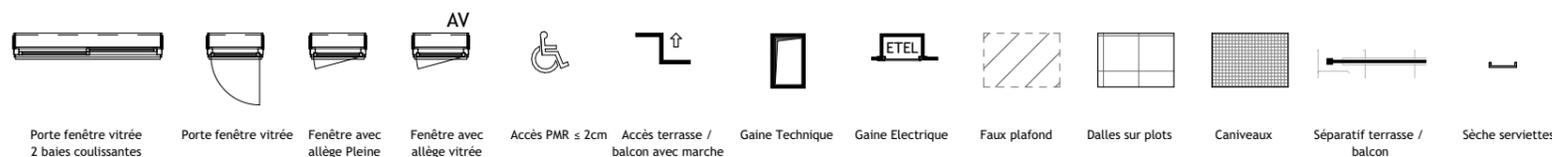
Date	Logement	Type	Niveau	Bâtiment
28/09/2023				
	V1	C 006	T2	RDC
Le 28/09/2023				C

Tableau des Surfaces (m²)

CHAMBRE	13,13
ENTREE	4,36
PAC	0,49
PL.	0,84
SALLE D'EAU	6,97
SEJOUR/CUISINE	21,41
TOTAL	47,20 m²
BALCON	6,55



T2
C 006



" NOTA : Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et administratives lors de la réalisation, pour les dimensions libres, positions des baies et équipements. Les surfaces données sont approximatives. La surface des placards est incluse dans la surface des pièces attenantes sauf précisions. Les retombées, soffites, faux plafonds, emplacements des équipements, cotes et surfaces sont représentées à titre indicatif. Les surfaces habitables sont conformes au décret du 23 Mars 1997 (art 4.1) DCE EN COURS D'ELABORATION. Le réservataire reconnaît avoir pris connaissance de l'avertissement suivant : des modifications sont susceptibles d'être apportées aux plans des appartements en fonction des nécessités techniques et de réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement."



ULYSSES DESIGN
3, Rue de la Corderie
76130 MONT-SAINT-AIGNAN

NOTICE DE REVERSIBILITE

Entre :

Madame/Monsieur _____ né(e) _____ le ___/___/___ à

Ci-après dénommé(e)(s)(es) « **LE CLIENT** »,

Et :

BOUYGUES IMMOBILIER

La société La Société dénommée **BOUYGUES IMMOBILIER**, Société par actions simplifiée au capital de 138.577.320,00 €, dont le siège est à NANTERRE (92000), 3 boulevard Gallieni, identifiée au SIREN sous le numéro 562091546 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de ISSY-LES-MOULINEAUX.

Représentée par **Julie ROUZEE, Responsable de Projets**, dûment habilité à l'effet des présentes.

Ci-après dénommée « **LE MAÎTRE D'OUVRAGE** »

Ci-après dénommées collectivement les « **Parties** ».

EXPOSE

LE CLIENT a acquis du **MAÎTRE D'OUVRAGE** par acte en date du ___/___/___ le BIEN et droits immobiliers en état futur d'achèvement suivants : lot n°_____, dans un ensemble immobilier en cours de construction situé au 16 Rue Elsa Triolet, 80000 Amiens, Résidence dénommée « LE TRIOLET », composée de 3 Bâtiments de 5 étages.

Les plans et la notice descriptive annexés au contrat de réservation / annexés à l'acte de vente en état futur d'achèvement dudit lot ont été établis conformément à la réglementation relative à l'accessibilité aux personnes handicapées des bâtiments d'habitation collectifs et des maisons individuelles neufs. Le plan du logement correspondant à sa configuration conforme aux règles prévues à l'alinéa I des articles R 111-18-2 et R 111-18-6 du Code la construction et de l'habitation est ci-après annexé (annexe 1).

ARTICLE 1 : OBJET : REALISATION DE TRAVAUX D'INSTALLATION D'UNE DOUCHE (A LA PLACE D'UNE BAIGNOIRE)

Le **MAÎTRE D'OUVRAGE** réalisera la pose d'une douche conformément au plan de réservation correspondant au logement réalisé (annexe 2). L'aménagement de la salle de bain permettra l'installation futur d'une baignoire par le client conformément aux règles PMR.

ARTICLE 2 : NATURE DES INTERVENTIONS PERMETTANT LA REVERSIBILITE

La notice technique relative à la nature des interventions nécessaires permettant la réversibilité des aménagements en vue de rendre le logement conforme aux règles prévues au premier alinéa des articles R 111-18-2 et R 111-18-6 du Code de la construction et de l'habitation et qui précise notamment si une intervention sur l'installation électrique, les revêtements de sol, de mur et de plafond sera à réaliser dans le cadre de ces travaux de réversibilité.

En tout état de cause, la conformité du logement s'appréciera au regard des normes en vigueur à la date de délivrance du permis de construire autorisant la réalisation de l'ensemble immobilier.

ARTICLE 3 : ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution du présent contrat, les parties soussignées font élection de leur domicile en leur domicile et siège social respectifs sus-indiqués.

ARTICLE 4 : CLAUSE D'INTEGRALITE

Le présent contrat représente l'intégralité de l'accord entre les parties relativement à l'objet des présentes. Aucun changement ou amendement ni aucune modification de l'un quelconque des termes ou conditions du présent contrat ne sera valide s'il elle n'a pas fait l'objet d'un écrit signé par l'ensemble des Parties.

Les annexes du présent contrat font partie intégrante du contrat.

FAIT A ROUEN
LE
EN DEUX EXEMPLAIRES,

LE MAÎTRE D'OUVRAGE

LE CLIENT

ANNEXES

Annexe 1 : voir plan ci-dessus

Plan de réservation avec douche correspondant au logement réalisé.

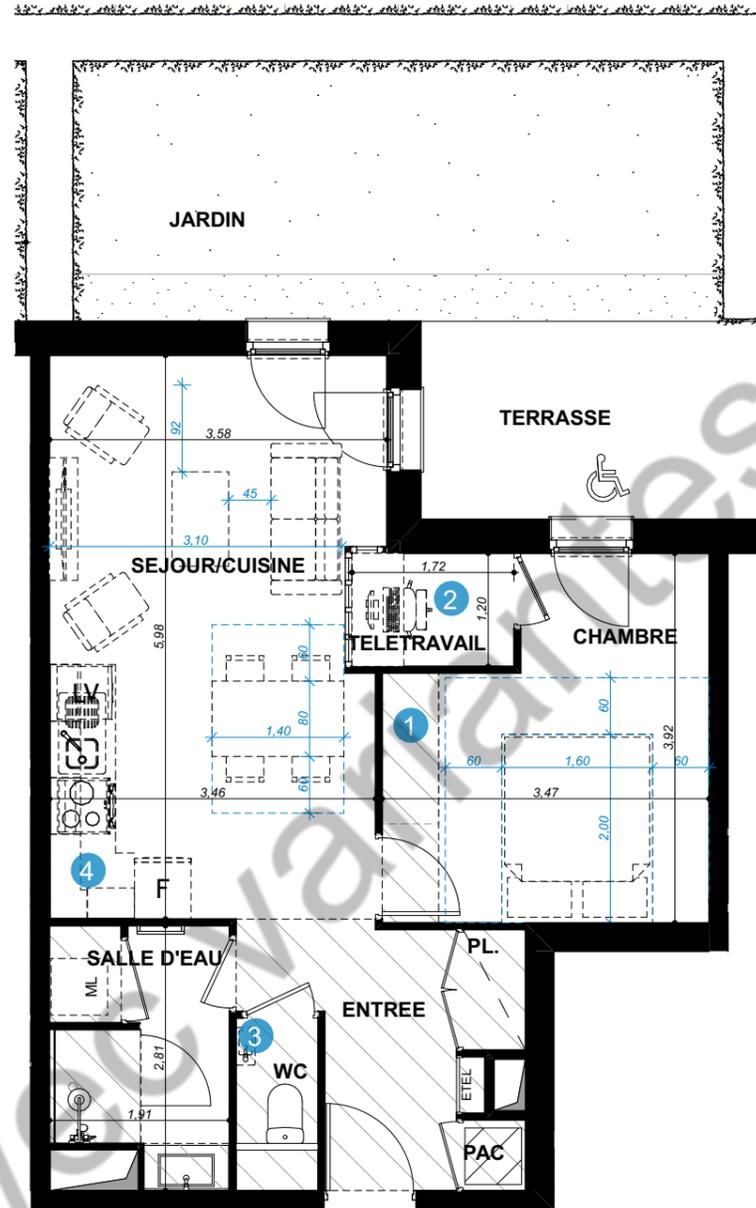
Annexe 2 : voir plan ci-dessous

Plan correspondant à la configuration du logement conforme aux règles prévues à l'alinéa I des articles R 111-18-2 et R 111-18-6 du Code la construction et de l'habitation

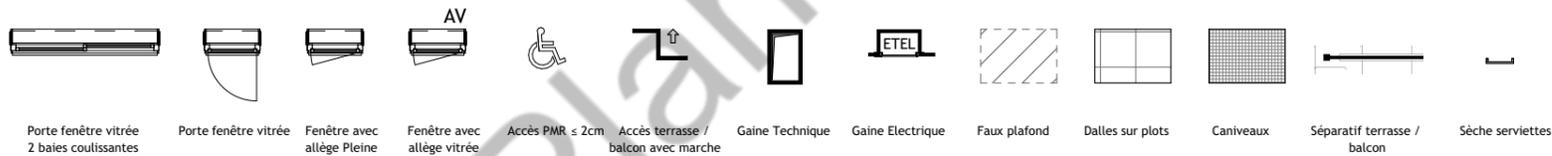
OPTIONS

Légende Options :

- 1** Option rangements
 - Placard aménagé chambre
- 2** Télétravail
 - Espace de rangement sans verrière atelier
 - Espace de rangement avec verrière atelier
- 3** Option WC
 - WC séparé avec lave-mail
 - WC séparé sans lave-main
- 4** Cuisine équipée :
 - Base + Four
 - Base + Four +LV + micro-onde + réfrigérateur combiné



T2
C 006



LV : Lave Vaisselle
ML : Lave Linge
F : Frigo

LE TRIOLET

95 Logements Collectifs
16 Rue Elsa Triolet - 80000 AMIENS

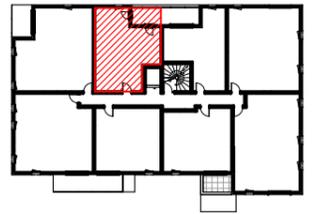
Plan de Commercialisation

Maître d'ouvrage



Bouygues Immobilier
28 Boulevard Ferdinand de Lesseps
76000 ROUEN
Tél.: 02 35 98 51 04

Situation dans la résidence



Date	Logement	Type	Niveau	Bâtiment
28/09/2023				
V1	C 006	T2 OPTIONS	RDC	C
Le 28/09/2023				

Tableau des Surfaces (m²)

CHAMBRE	11,74
ENTREE	4,86
PAC	0,49
PL.	0,84
SALLE D'EAU	4,72
SEJOUR/CUISINE	20,51
TELETRAVAIL	2,06
WC	1,59
TOTAL	46,81 m²



ULYSSES DESIGN
3, Rue de la Corderie
76130 MONT-SAINT-AIGNAN

" NOTA : Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et administratives lors de la réalisation, pour les dimensions libres, positions des baies et équipements. Les surfaces données sont approximatives. La surface des placards est incluse dans la surface des pièces attenantes sauf précisions. Les retombées, soffites, faux plafonds, emplacements des équipements, cotes et surfaces sont représentées à titre indicatif. Les surfaces habitables sont conformes au décret du 23 Mars 1997 (art 4.1) DCE EN COURS D'ELABORATION. Le réservataire reconnaît avoir pris connaissance de l'avertissement suivant : des modifications sont susceptibles d'être apportées aux plans des appartements en fonction des nécessités techniques et de réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement."